

Direction générale de la concurrence, de la
consommation et de la répression des fraudes
(DGCCRF)
Madame Virginie BEAUMEUNIER, Directrice
générale
Télédoc 071
59 boulevard Vincent-Auriol
75703 Paris Cedex 13

Aix les Bains, le 23 mars 2022

Objet : résultats de l'enquête sur les pratiques non conventionnelles

Madame la Directrice générale,

C'est en ma qualité de Secrétaire général de la Confédération nationale des professionnels de la prévention, de l'accompagnement à la santé et du bien-être, organisation professionnelle créée récemment et regroupant les disciplines du shiatsu, de la sophrologie, de la réflexologie et du massage de bien-être, que je viens vers vous.

Nous avons lu avec la plus grande attention les résultats de votre enquête publiée le 18 mars 2022 sur certaines pratiques de soins dites « non conventionnelles ».

Celle-ci fait ressortir un taux d'anomalies de 66% portant notamment sur des confusions sur le statut professionnel des personnes contrôlées et des allégations trompeuses entraînant l'application de certaines mesures administratives.

Il s'en déduit que certaines pratiques restent perfectibles.

Il importe cependant de souligner que les organisations professionnelles qui composent la Confédération ont eu l'occasion dans le passé de sensibiliser leurs adhérents sur la nécessité d'adopter une communication et des pratiques professionnelles vertueuses. Par ailleurs, nous promovons le respect d'une déontologie.

SYNDICare

Confédération nationale des professionnels
de la prévention, de l'accompagnement à la
santé et du bien-être

Vous relevez que près de 40 % des Français auraient recours à des « traitements » alternatifs. Effectivement nos disciplines bénéficient depuis plusieurs années maintenant d'un très fort engouement de la part de nos concitoyens, nous ne pouvons que nous satisfaire de cette reconnaissance.

Mais paradoxalement, nos disciplines ne font l'objet d'aucun encadrement, exception faite des règles de droit commun. Nous pouvons même affirmer qu'elles souffrent d'un véritable désintérêt de la part des pouvoirs publics. Ainsi, le Syndicat des professionnels du shiatsu, membre de notre Confédération, appelle le Ministère chargé de la santé à évaluer ses techniques depuis plus de deux ans maintenant, sans succès.

Nous tentons de progresser dans l'organisation de la régulation de nos disciplines, mais celle-ci ne saurait être efficace sans un accompagnement minimal des pouvoirs publics.

Mais nous attendons que l'intervention des pouvoirs publics s'exprime autrement que par la seule répression. Nous en appelons à un travail, concerté, de pédagogie pour davantage d'efficacité. D'autant que la plupart des manquements établis relèvent davantage d'une méconnaissance de la réglementation que d'une volonté de tromper le consommateur.

C'est pourquoi, nous vous proposons la constitution d'un groupe de travail entre la DGCCRF et notre Confédération destiné à rédiger un document de sensibilisation aux bonnes pratiques pour les professionnels relevant des pratiques dites « non conventionnelles » ou du bien-être.

Nous nous tenons à votre écoute, et à celle de vos équipes.

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice générale, en l'expression de nos plus sincères salutations.

Jacques LAURENT
Secrétaire général

